



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2014 - N° 243 -**

---

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 22 octobre 2014

Participent à la réunion, les membres suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X Départ 11h30	Maurizio NOBILI
X	
X	Martin IN
X Arrivée 9h30	Michel VIGNES
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X Départ 10h45	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Michèle JOAB

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

**Collège C : USAGERS**

Damien **LAGARRIGUE**  
Erwan PORTAL (suppléant)  
Laëtitia **CASTELLA**  
Clémentine COLOMER (suppléant)  
Renaud **SOROT**  
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)  
Chelsea **BOOTH**  
Claire ALEXANDRE (suppléant)  
Camille **HOULDINGER**  
Julie DENIS (suppléant)  
Bruno **VISSE**  
Valentin BRUCKLER (suppléant)  
Safiya **CISSE**  
Alexandra HEAPE (suppléant)  
Gabriel **HOLARD-SAUVY**  
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ 10h00	Renaud SOROT
X	
	Bruno VISSE
X	
X	
	Safiya CISSE

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Christine **LAROUJ**  
Thierry **VINDOLET**

X Départ à 10h10	Eric IMBERT
X	
X	
X	

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**  
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**  
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
	Frédéric LEMOIGNO
	Dalila HAMMAR
	Isabel DURAO-CABECA
	Jean-Pierre PECOUL

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	
	Thierry VINDOLET

**36 membres présents ou représentés en séance**

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**INVITES PERMANENTS PRESENTS :**

**- Vice-Président du CFVU de l'Université Montpellier 2**

Jean-Patrick **RESPAUT**

**- Vice-Présidente Déléguée à la Vie sociale et culturelle des campus**

Agnès **FICHARD-CARROLL**

**- Vice-Présidente Etudiante**

Camille **HOULDINGER**

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

Olivier **THALER**

**- Chargés de missions**

Thierry **BRETAGNON**

**- Directeur(trice)s de Département**

Thierry **BRETAGNON** (Physique)

Jorge Luis **RAMIREZ-ALFONSIN** (Mathématiques)

Bruno **TOURAINÉ** (Bio : MV)

**- Chefs de service**

Emilie **BLANCHARD** (OFRI)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Lucie **DUPUY de CRESCENZO** (Planning et Logistique)

Christiane **FRAMBOURG** (Master)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Thierry **KAUFFMANN** (SIF)

Nicole **MAGNAN** (Licence)

Barbara **STRAUSS** (Cellule des moyens Humains et Financiers)

Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (SIPEF)

**- Invités exceptionnels**

André **CHRISOCHOOS** (Directeur Adjoint CTE MIPS)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Adjointe à la Direction - Conseil Scientifique)

André **VIoux** (Directeur CTE Chimie)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8 h 40. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV n°242 - Conseil du 3 septembre 2014,
- 3- Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances 2014-2015,
- 4- Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2015,
- 5- Vote des lettres de cadrage des campagnes d'emplois 2014-2015,
- 6- Point sur le Référentiel stages et projets,
- 7- Vote de la convention avec l'association Comider,
- 8- Point sur l'offre de formation Master - LMD4,
- 9- Réorganisation des missions des Directeurs adjoints et élection d'un nouveau Directeur adjoint,
- 10- Questions diverses.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

**M. IMBERT** informe l'assemblée qu'un article paru dans un quotidien fait référence au classement proposé par le ministère sur la réussite des étudiants : l'Université Montpellier 2 est classée 72<sup>ème</sup> !

**M. HALBOUT** lui répond que ce point pourra être évoqué en questions diverses.

#### 1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

##### a- **Projet PEPITE**

**M. HALBOUT** présente le projet PEPITE. Les documents relatifs à celui-ci sont disponibles sur l'ENT.

**M. HALBOUT** explique que ce projet est porté par la ComUE dans le cadre du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat du Languedoc-Roussillon. PEPITE prévoit, via un DU transverse, que toutes les universités puissent accompagner les étudiants qui souhaiteraient se lancer dans la création d'une entreprise. Cela concernera celles et ceux qui sont en formation mais aussi et surtout, les anciens étudiants qui voudraient se former à la création d'entreprise dans le prolongement de leur cursus.

##### b- **Loi sur les stages**

**M. HALBOUT** rappelle que ce point a déjà été abordé en Conseil. La loi sur le dispositif des stages a évolué. A cet effet, une première proposition visant à réduire la durée minimale de temps de stage à partir de laquelle l'étudiant devait être gratifié, a été amendée au Sénat. Les stages continuent donc à être rémunérés à partir d'une durée de deux mois. Par contre, un certain nombre de points nouveaux ont été introduits dans ce texte.

**M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à prendre connaissance du document mis à disposition sur l'ENT.

**M. HALBOUT** explique que l'une des parties les plus visibles de cette loi est la revalorisation de la gratification ainsi que les règles pratiques d'encadrement des stages.

**M. HALBOUT** ajoute que le service Relations Entreprises de la Faculté des Sciences de Montpellier intégrera ces nouvelles dispositions dans le suivi des stages des étudiants.

**M. THALER** précise qu'une réunion au niveau de l'Université de Montpellier - où les composantes sont invitées - doit se tenir le jeudi 25 septembre prochain.

##### c- **Réponses AERES**

**M. HALBOUT** annonce que les réponses de la Faculté des Sciences concernant le rapport AERES relatif aux formations de la composante, se trouvent sur l'ENT. **Mme DEGOLS** pour les Licences et **M. NOBILI** pour les Masters ont synthétisé les retours de l'ensemble des responsables de formation. Les réponses ont été transmises à l'Université.

#### d- Socles communs de compétences des mentions de Licence

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil, qu'actuellement au niveau national, se déroule une réflexion sur les socles communs de compétences des mentions de Licence.

**M. HALBOUT** rappelle que l'an dernier, le Conseil de la Faculté avait débattu de ce sujet. Le comité de suivi des licences avait émis un certain nombre de préconisations : deux portails en L1 et un nombre réduit de mentions pour la Licence avec des intitulés génériques. La Faculté des Sciences de Montpellier s'est conformée à ces recommandations.

**M. HALBOUT** précise que le comité de suivi des Licences qui perdure encore aujourd'hui, voudrait créer au niveau national, un socle commun de compétences pour favoriser les passerelles entre les différentes composantes d'enseignement.

**M. HALBOUT** indique que l'état actuel des réflexions de ce groupe de travail est disponible sur l'ENT. Partant du principe qu'il est indispensable d'obtenir un retour de « la base », **M. HALBOUT** précise que **Mme DEGOLS** a contacté les responsables de mention : seul le département Chimie a, pour l'instant, répondu. L'ensemble des retours sera mis à disposition sur l'ENT au fur et à mesure des remontées.

**M. HALBOUT** informe l'auditoire qu'il communiquera ces retours au niveau national.

**Mme DEGOLS** ajoute qu'elle a eu des retours sur les compétences transverses et un certain nombre de remarques ont été faites par des responsables de mention.

#### e- Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le décret n° 2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier a été publié au Journal Officiel du 13 septembre 2014. Mme le Recteur de l'académie de Montpellier, Chancelier des universités, a nommé le professeur des universités **Jean SARRAZIN**, Administrateur provisoire de l'Université de Montpellier, par arrêté du 15 septembre 2014.

Parallèlement, **M. HALBOUT** mentionne le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Il concerne les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs en introduisant de nouvelles modalités de progression dans la carrière des maîtres de conférences dans le cadre de la loi ESR. En ce sens, ce décret acte la fin des Conseils d'administration restreints et donne la prérogative de recrutement et de gestion des carrières des enseignants-chercheurs au Conseil académique restreint.

**M. HALBOUT** explique pourquoi il convient de faire lien entre les décrets de création de l'Université de Montpellier et de gestion de la carrière des enseignants-chercheurs : dans quelques mois, se dérouleront des élections dans le cadre de la nouvelle Université de Montpellier. A ce titre, un certain nombre d'actes importants dans la carrière des enseignants-chercheurs se feront au niveau du Conseil académique et du Conseil académique restreint : promotions des enseignants-chercheurs, validation ou pas des décisions des Comités de sélection, arbitrage sur les profils de postes, ...

#### f- Statuts de la ComUE-LRU

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que les Statuts quasi-définitifs de la ComUE Languedoc Roussillon sont disponibles sur l'ENT. Une évolution concernant le nom de ce nouvel établissement « Languedoc Roussillon Universités » est intervenue. Cela acte le fait que la ComUE n'est pas une nouvelle université mais bien une fédération d'universités. Les établissements qui en seront membres conserveront leurs prérogatives alors que la ComUE aura pour principal rôle de fédérer.

**M. HALBOUT** précise qu'en parallèle de ce dispositif, on peut aussi constater une évolution dans la composition du Conseil d'administration qui passe à 54 membres dont une majorité d'entre eux sera élue au suffrage direct.

**M. HALBOUT** considère qu'il s'agit d'une spécificité propre à notre académie. Beaucoup d'autres ComUE ne se sont pas construites selon ce modèle et n'ont pas un Conseil d'administration avec une part aussi importante d'élus au suffrage direct ; les membres y

sont, par exemple, désignés par les différents Conseils des universités. Les 26 autres sièges du Conseil d'administration sont répartis ainsi :

- 8 sièges pour les membres,
- 4 sièges pour les représentants extérieurs dont 1 pour la Région et 1 pour les intercommunalités.
- 14 sièges pour les personnalités qualifiées dont 1 représentant du CROUS, 3 personnalités au moins choisies parmi les personnels de Montpellier Sup Agro, de l'Ecole des Mines d'Alès et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier et 3 personnalités au moins parmi les personnels de l'INRA, du CIRAD et de l'INSERM.

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil a pu débattre récemment de ce sujet avec le Président de l'Université Montpellier 2.

#### g- **Projet de Statuts - Université de Montpellier**

**M. HALBOUT** indique que le projet de statuts de l'Université de Montpellier est disponible sur l'ENT. Celui-ci sera présenté au vote de l'Assemblée constituante et aux différentes Assemblées - Conseil d'Administration et Comité technique -.

**M. HALBOUT** fait observer qu'au sein de ces statuts, apparaissent trois secteurs de formation au lieu de quatre. En outre, on constate peu de changements sur la composition des différents Conseils, principalement sur la place plus importante donnée aux personnels administratifs et techniques dans la Commission recherche où ces personnels disposeront dorénavant de deux sièges.

#### h- **Assemblée Générale des personnels BIATSS - 23 septembre 2014 -**

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que s'est déroulée ce 23 septembre après-midi, l'assemblée générale des personnels BIATS de la Faculté des Sciences. Le diaporama qui a été présenté lors de cette manifestation est disponible sur l'ENT.

**M. HALBOUT** indique qu'il s'agissait d'une rencontre durant laquelle les grands enjeux universitaires - fusion UM1/UM2 notamment - ont été présentés. De plus, il semblait opportun de commencer symboliquement cette nouvelle année universitaire avec cette assemblée générale d'autant qu'elle a été l'occasion de présenter les nouveaux arrivants et de remercier les collègues quittant la Faculté des Sciences de Montpellier.

A cet effet, **M. HALBOUT** fait part des départs de :

- **Mme COULON** pour l'Université de Nîmes - suite à la réussite à un concours de catégorie B -,
- **Mme LAURENS** pour le service des Marchés de l'Université Montpellier 2 - suite à mutation -,
- **Mme STRAUSS** poursuivant ses études universitaires en Master de Ressources Humaines UM3.

**Mme STRAUSS** prend la parole et ajoute qu'elle quitte la Faculté après cinq années. Elle remercie le Conseil pour son implication et souhaite une bonne continuation à l'Assemblée.

**M. HALBOUT** souhaite la bienvenue à **Mme VILLANUEVA-THERON**, nouvelle Responsable administrative adjointe, remplaçante de **Mme STRAUSS**.

**Mme VILLANUEVA-THERON** précise qu'elle exerce au sein de la Direction de la Recherche UM2 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain, date à laquelle elle rejoindra la Faculté des Sciences de Montpellier à 50% dans un premier temps - afin de finaliser un tuilage auprès de la personne qui la remplacera -.

**Mme VILLANUEVA-THERON** est ravie de rejoindre la Faculté.

**M. HALBOUT** indique que **Mme STRAUSS** et **Mme VILLANUEVA-THERON** se rencontrent très régulièrement afin de préparer le plus efficacement la prise de fonction de cette dernière.

**M. HALBOUT** note que ces évolutions dans le parcours professionnel de nombreux agents sont le signe que le personnel de la Faculté est bien accompagné et il remercie pour cela **Mme STRAUSS** pour sa remarquable action durant ces cinq années.



### i- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 22 octobre 2014, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

**M. HALBOUT** précise que ce Conseil sera d'autant plus important que le Budget 2015 de la Faculté doit être voté. Il demande que les conseillers soient présents ou si tel ne pouvait être le cas, n'oublie pas de donner leur procuration afin de se faire représenter.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 243,
3. Vote du Budget 2015,
4. Vote des profils de postes pour la campagne d'emploi,
5. Point sur l'offre de formation LMD4,
6. Vote de conventions,
7. Projets étudiants,
8. Point Festi-Sciences,
9. Bourses à la mobilité internationale,
10. Questions diverses.

**M. HALBOUT** rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 14 octobre 2014.

### 2) APPROBATION DU PV N°241 - 7 JUILLET 2014 -

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme HOUDINGER** a donné procuration à **M. VISSE**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **Mme HAMMAR**,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **M. VIGNES** - jusqu'à 9h30,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. VERNICOS** a donné procuration à **Mme JOAB**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **M. VINDOLET**.

**M. HALBOUT** remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et précise que les remarques transmises par **Mme ROLLAND** ont été prises en compte.

**M. HALBOUT** demande à **Mme GAUCERAND** si elle a reçu des demandes de modifications.

**Mme GAUCERAND** répond qu'elle n'a été destinataire d'aucune demande supplémentaire relative à la rédaction du PV n° 242.

**M. HALBOUT** reconnaît que ce procès-verbal est particulièrement long mais il est la traduction de la richesse des débats en séance !

**M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n°241 du 3 septembre 2014.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 1

Favorable : 31

*Le PV n° 242 du 3 septembre 2014 recueille un avis favorable.*

### 3) VOTE DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**M. HALBOUT** indique que les textes - corrigés suite aux différentes remarques du Conseil - sont disponibles sur l'ENT.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée qu'il a suivi les très nombreux échanges entre des élus, et a aussi écouté les avis de la Direction des Etudes durant ces dernières semaines : il souligne une interrogation sur les modalités de prise en compte des pratiques sportives au sein de la Faculté. Cette partie a été rayée dans le texte des MCC présenté ce jour, sur proposition de la Direction des Etudes.

Concernant ce dernier point, **M. HALBOUT** explique que suite à une récente rencontre avec **M. RESPAUT**, Vice-Président du CFVU, les obstacles juridiques semblent être aujourd'hui levés au vu des informations supplémentaires qu'il a pu communiquer : les points bonus sur la prise en compte des pratiques sportives sont conformes juridiquement dans la mesure où ils feraient l'objet d'ajout lors des jurys. Ce point doit maintenant être mis au débat du Conseil de la Faculté.

**M. DEGOLS** confirme que de très nombreuses discussions sont intervenues avec les responsables de Licences. A cet effet, les responsables de mentions sont relativement partagés et l'avis n'est pas unanime concernant ce projet. Certains souhaiteraient que d'autres types de pratiques extra universitaires puissent être pris en compte, notamment la présence active dans une association. Cette proposition concourt à ce que demande le ministère de l'Enseignement supérieur, à savoir, développer des compétences transverses.

Pour **M. HALBOUT**, le Conseil doit se positionner sur ce texte et voter définitivement les Modalités de Contrôle des Connaissances 2014-2015. Sur la prise en compte des pratiques sportives, il s'agit d'une évolution sur laquelle le Conseil débat depuis quelques mois et qui répond à une politique de la Faculté des Sciences devant permettre de donner un bonus aux étudiants pour les inciter à pratiquer une activité sportive.

**M. HALBOUT** rappelle que dans la prise en compte des pratiques sportives se trouvent toutes les modalités d'évaluation effectuées par le service des Sport. Il propose que la prise en compte d'autres activités soit débattue au cours de l'année universitaire qui commence, pour notamment faire évoluer les MCC 2015-2016.

**M. IMBERT** est critique quant au fait d'intégrer les pratiques sportives dans l'enseignement universitaire. La particularité du sport, contrairement à d'autres activités, c'est qu'il est structuré au sein de l'université : des enseignants sont formés pour cela. Concernant l'extension à d'autres pratiques, cela rappelle à **M. IMBERT** une note de « Vie scolaire » dont la mise en œuvre s'était avérée catastrophique.

Pour **M. HALBOUT**, si la Faculté des Sciences veut intégrer cette pratique, elle devra être cadrée précisément. **M. HALBOUT** rejoint la remarque de **M. IMBERT** sur la prise en compte des pratiques sportives : il existe un service des Sports UM2 permettant l'évaluation alors que personnellement, en sa qualité de professeur, il ne saurait pas lui-même comment évaluer l'investissement et l'implication des étudiants dans autre chose.

**M. LEMOIGNO** qui a travaillé sur la possibilité de prendre en compte l'investissement étudiant dans la vie du campus, dans les MCC, indique qu'il ne pensait pas à une note de Vie scolaire. Il ne s'agit pas de donner des points à un étudiant qui intervient dans une association mais de créer une vraie UE de culture générale - une 7<sup>ème</sup> UE -, pour lui apprendre notamment à gérer une association.

**M. IMBERT** demande qui va enseigner cette UE ; lui-même n'ayant pas les compétences pour expliquer comment il convient de gérer une association !

**M. LEMOIGNO** lui répond qu'il doit obligatoirement y avoir au sein de l'université des personnels aptes à le faire.

**Mme FICHARD-CARROLL** indique que ce dispositif existe dans un DU à l'Université Montpellier 1. Le Vice-Président du CFVU, le DGS et des personnels administratifs interviennent dans cette formation. A l'Université Montpellier 2, il serait tout à fait possible de mettre en place cette UE de culture générale.

Concernant la pratique sportive, **Mme FICHARD-CARROLL** ajoute qu'au sein de l'Université Montpellier 2, il y a une équipe d'enseignants formés pour évaluer les étudiants et qu'à ce titre, les points de bonification ne devront pas être attribués sur le simple fait de présence de l'étudiant mais, sur les résultats et l'engagement. Il s'agira donc d'une véritable évaluation de ce qui a été appris par l'étudiant.

**M. MANCHERON** remercie l'ensemble des collègues, services et étudiants qui ont participé à la rédaction de ce document complet.

Pour **M. MANCHERON**, ne prendre en compte que la pratique sportive serait sectaire ! Il comprend bien que l'évaluation du monde associatif pose problème mais l'idée est de valoriser toute action en lien avec l'université et les pratiques associatives en font partie, comme d'autres. D'autres activités dans ce cadre seraient actées et l'évaluation possible pourrait être intégrée. Il n'y a dès lors pas de raison de se focaliser uniquement sur les pratiques sportives.

Pour **M. HALBOUT**, il faut se laisser une réflexion sur ce sujet car ce qu'il manque aujourd'hui, c'est effectivement la possibilité d'évaluation.

**M. THALER** informe l'assemblée qu'il existe un réseau des associations étudiantes créé il y a un certain nombre d'années et qui se nomme Anima Fac. Il s'agit d'un réseau de professionnels dispensant des enseignements techniques et pratiques sur la gestion d'associations étudiantes. Il ne faut donc pas hésiter à solliciter ce réseau car il est pleinement disposé à intervenir dans certains enseignements.

**M. THALER** ajoute que des enseignements au sein de la Faculté prévoient ce type d'intervention et, plus spécifiquement, une UE dénommée « Initiation à la gestion de projet associatif ». Ce dispositif existe déjà sous forme d'une UE qui au demeurant est évaluée.

A ce sujet, **Mme JOAB** pense qu'il manque un argumentaire introductif précisant la motivation de l'attribution des pratiques sportives. Cela permettrait au Conseil de se mettre d'accord sur les grands principes généraux.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il existe des textes ministériels qui incitent à développer la pratique sportive au niveau universitaire pour l'ensemble des étudiants et personnels.

**Mme DURAO-CABECA** s'inquiète de la mise en œuvre de ce dispositif pour les personnes handicapées, les femmes enceintes et les étudiants salariés qui ne pourront pas bénéficier de cette gratification.

**M. HALBOUT** explique que cette prise en compte est effectuée dans le cadre des points jury ; il ne s'agit que d'un bonus. Parmi les professeurs d'éducation physique présents à l'université, certains proposent des activités pour tous types de publics.

Pour **Mme CISSE**, cela pose problème car il s'agit d'activités qui sont proposées à l'extérieur du cadre des études. Il faut savoir qu'aujourd'hui, un grand nombre d'étudiants n'ont pas le temps de suivre la totalité de leurs cours et d'étudier chez eux ! On va leur demander en plus de prendre du temps pour bénéficier des pratiques sportives ! On crée une inégalité entre les étudiants qui auront la possibilité de suivre ces activités et les autres qui par exemple, exercent une activité salariée, rencontrent des problèmes de santé, justifient d'obligations familiales, ...

**M. MANCHERON** rappelle qu'il n'est pas favorable à la bonification d'une pratique sportive - ou autre - car il s'agit d'un investissement qui ne doit pas nécessairement justifier d'une gratification. Toutefois, il ne voit pas cela comme une inégalité : faire du sport et participer à la vie associative permet malgré tout à l'étudiant salarié de pouvoir « se raccrocher » à cela dans le milieu universitaire.

**Mme FICHARD-CARROLL** informe les membres du Conseil que le complexe sportif UM2 est gratuit pour les étudiants et qu'il est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h et le samedi matin. Un accueil pour les personnes handicapées a été mis en place avec la pratique spécifique du handisport.

**Mme CISSE** fait part de ses problèmes de santé et des engagements qui sont les siens qui ne lui permettent pas d'avoir le temps de pratiquer un sport. D'autres personnes qui travaillent le soir dans les établissements de restauration rapide jusqu'à minuit sont dans le même cas ! Elle comprend l'intérêt d'inciter les étudiants à faire du sport mais il ne faut pas oublier que c'est privilégier une seule partie des étudiants.

Pour **M. BOUBY**, ce qui est dit par **Mme CISSE** correspond à la réalité. Le sport est important mais le constat est le suivant : trois étudiants sur cinq travaillent et tous n'ont pas le temps de faire du sport. Cette activité doit par conséquent relever d'un désir personnel !

**M. BOUBY** fait écho aux difficultés rencontrées à l'Université Montpellier 2 pour faire en sorte que les sportifs de haut niveau puissent bénéficier de cours et de partiels réellement aménagés ... et on veut faire en sorte que toute la communauté puisse faire du sport ! Il s'agit d'une pure démagogie instaurant de facto un déséquilibre entre les étudiants !

**M. BOUBY** explique que lorsqu'il sollicite en Conseil d'administration une subvention de 10 000 Euros pour les 2 500 personnels de l'université afin qu'ils puissent faire du sport, il a l'impression de demander l'aumône !

Pour **M. BOUBY**, d'un côté, rien n'est fait pour les personnels et les étudiants qui veulent pratiquer un sport, et de l'autre, on veut afficher une directive du ministère pour se donner bonne conscience ! Il faut réellement favoriser le sport en mettant des moyens pour que l'activité sportive soit pleinement « déployée » sur l'établissement. Ce n'est pas en fermant la piscine et en diminuant les subventions aux associations sportives que l'on promeut cette activité !

**Mme FICHARD-CARROLL** considère que des efforts importants ont été réalisés concernant le sport : des référents ont, par exemple été identifiés dans les composantes afin d'accompagner au mieux les sportifs de haut niveau. Le budget de l'association sportive est resté à un niveau identique et elle n'a pas eu d'argumentaire concernant une demande d'abondement. Au demeurant, les installations sportives sont parfaitement bien entretenues ; cela a été reconnu par les enseignants d'éducation physique.

**Mme FICHARD-CARROLL** comprend ce que lui dit **M. BOUBY** : il faut toujours faire plus mais, force est de constater qu'un travail conséquent a été réalisé pour la pratique du sport !

**M. BOUBY** précise que les associations sportives ne demandent pas de subventions supplémentaires car elles savent pertinemment que cela sera refusé. A titre de constat, aucune association sportive n'a de tee-shirt floqué pour représenter l'Université Montpellier 2 ! Heureusement que les installations sont en bon état ... quand on sait que l'université a fait une économie de 400 000 Euros en fermant la piscine qui profitait et il convient de le rappeler, aux étudiants et aux personnels !

**M. BOUBY** qui personnellement joue au tennis à l'université, précise que les entraînements sont financés par les personnels : c'est une aberration !

**M. BOUBY** s'étonne que l'UM2 donne, par ailleurs, 50 000 Euros par an pour l'association de Polytech ! Soit l'on veut favoriser le sport pour tous, soit l'on fait du saupoudrage !

**M. HALBOUT** répond que les subventions qui sont versées à Polytech ne concernent pas la Faculté des Sciences de Montpellier !

Pour **M. IMBERT**, il est important d'avoir l'information.

**M. THALER** rappelle que la pratique du sport représente 0,2 points jury !

**M. THALER** s'adresse à **Mme CISSE** en lui demandant si elle connaît le fonctionnement des points jury.

**Mme CISSE** lui répond qu'elle en connaît le fonctionnement !

**M. THALER** précise que cela fait longtemps que le fait que les étudiants soient salariés est pris en compte par la Faculté. Il précise que les étudiants salariés ont la capacité de se faire connaître auprès des services sociaux de l'université. La situation de chacun est prise en compte.

**M. LAGARIGUE** signale qu'au début de cette réflexion sur les MCC, le groupe de travail ne comprenait pas pourquoi les étudiants sportifs avaient des points en plus et pas les autres. La musique ou l'art par exemple doivent être comptabilisés au même titre que le sport : « il faut mettre tout le monde dans le même sac ! ».

**Mme DEGOLS** remarque qu'il est important que soient pris en compte les sportifs de haut niveau pour lesquels il est proposé un accompagnement et le versement d'une bonification de 0,4 points.

Pour **M. BOUBY**, il faut effectivement les accompagner dans leurs études en aménageant leurs cours.

**Mme CISSE** répète que le problème n'est pas la bonification des étudiants qui font du sport ! Le problème est que tous les étudiants n'ont pas la possibilité de pratiquer une activité sportive ou associative ! Nous allons créer une inégalité ! Voter pour la bonification en

incluant toutes les activités citées c'est laisser une partie des étudiants de côté. Dire qu'en jury, la situation de tous les étudiants est connue, c'est totalement inexact ! Tous les étudiants ne souhaitent pas déclarer leur situation professionnelle ou familiale.

Pour **Mme CISSE**, les points jury sont importants pour les étudiants : ils ont un impact sur leur cursus et leurs études.

**M. MANCHERON** souscrit en partie aux propos de **Mme CISSE** : il ne connaît pas tous les étudiants car ils ne sont pas « copains » ! Quand il s'agit d'accorder des points jury en fin de semestre, la seule question qu'il se s'impose est : « est-ce que l'étudiant a suffisamment intégré le socle enseigné pour passer en semestre suivant ? ». Il « se moque » de savoir si l'étudiant est salarié ou s'il fait du sport. Toutefois, quand il a connaissance de difficultés (accident, travail, ...) rencontrées par les étudiants ayant travaillé correctement durant leur semestre, des points jury leur sont accordés.

Dès lors, cela ne dérange pas **M. MANCHERON** de donner des points jury sur des cas particuliers dont il aurait pu avoir connaissance.

Néanmoins, **M. MANCHERON** n'est pas d'accord pour donner des points exclusivement au titre de la pratique sportive !

**M. HALBOUT** propose au Conseil de procéder à un vote indicatif tenant à la suppression - ou pas - de l'article 26 relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances 2014-2015 ; sachant que si cet article est supprimé, les Conseillers pourront débattre de ce point au titre des MCC 2015-2016.

**Votants : 33 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable à la suppression de l'article : 3

Favorable à la suppression de l'article : 26

Au vu de ce résultat, **M. HALBOUT** confirme que l'article 26 des MCC Licences 2014-2015 sera supprimé.

**M. FICHARD-CARROLL** indique qu'elle informera les enseignants du SUAPS UM2 qu'il n'y aura pas, cette année, de bonification pour les étudiants de la Faculté des Sciences pratiquant une activité sportive, et qui ne sont pas sportifs de haut niveau.

Avant de procéder au vote final des MCC 2014-2015, **M. HALBOUT** fait part au Conseil de deux questions relatives au texte présenté ce jour en séance :

- les modalités de seconde session en Master - page 25 du texte -,

- la possibilité de fixer des UE pour lesquelles l'obtention des Ects est une condition nécessaire à l'acquisition du semestre ou de l'année.

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur la première question.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer à la deuxième question.

**Mme CISSE** précise qu'elle est contre cette possibilité tout en sollicitant plus de précisions auprès de **M. HALBOUT**.

**M. HALBOUT** explique qu'il s'agit de retours émanant d'un certain nombre de responsables qui pensent que compte tenu de la compensation, des étudiants pouvaient obtenir une année ou un semestre en ayant eu de mauvaises notes dans une UE étant réputée comme majeure pour la continuation des études.

**M. MANCHERON** souhaite apporter un élément de réponse en précisant que ce schéma prépare la fusion UM1-UM2. Durant un stage long de Master, la note est éliminatoire, quand bien même l'étudiant a une moyenne supérieure à 10. Néanmoins, le stage est une phase importante dans le cursus, donc un étudiant qui fait du bachotage en cours et qui en stage se retrouve incompetent, se fait sanctionner et ne peut obtenir son année.

**M. MANCHERON** précise que lorsqu'on assure un parcours de Master, il existe des UE de socles de base et des UE d'ouverture. Cela signifie d'une part que certaines UE sont fondamentales pour considérer que l'étudiant a les compétences et d'autre part, on trouve des UE d'ouverture au sein desquelles l'étudiant ne sera pas intéressé par tel ou tel domaine ; cela n'est en conséquence pas trop grave car la compétence de base est présente.

**M. MANCHERON** précise son propos en expliquant qu'il s'agit de la différence entre les UE majeures et mineures.

**M. LAGARIGUE** est contre ces UE dites majeures et mineures car cela peut poser des problèmes lors d'une inscription dans une autre université ou établissement.

**M. HALBOUT** demande le Conseil souhaite que ce point soit modifié ; en l'absence d'autres interventions, il lui semble que ceci est prématuré et pas fortement sollicité par l'assistance.

**M. HALBOUT** revient sur le projet de MCC et précise que des remarques ont été faite, demandant un cadrage des règles de mobilité à l'international des étudiants sortants pour préciser les modalités de prise en compte des UE validées à l'étranger.

Pour le prochain cadrage 2015-2016, **M. HALBOUT** demande que les réflexions suivantes puissent être portées :

- fusionner les MCC de Licence et de Master pour mettre en évidence les points communs et mieux visualiser les différences,
- mener une réflexion sur la prise en compte des activités de l'étudiant,
- mettre en évidence ce qui relève directement de la législation de ce qui constitue une modalité spécifique de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il a sollicité auprès d'un groupe de travail, un positionnement sur une demande nationale offrant la possibilité aux étudiants de « renoncer » à une UE pour améliorer leur note. Il demande à **Mme CISSE**, **M. LAGARRIGUE**, **M. LEMOIGNO** et **M. MANCHERON** de procéder à une rencontre devant permettre de formuler une proposition consensuelle qui devra être proposée au ministère.

**M. HALBOUT** propose aux membres du Conseil de voter les Modalités de Contrôle des Connaissances 2014-2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 36 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 6

Défavorable : 1

**Favorable : 29**

**M. HALBOUT** indique que les MCC 2014-2015 sont validées par le Conseil de la Faculté et que l'article 26 relatif aux pratiques sportives, pour les étudiants non sportifs de haut niveau, est supprimé.

**M. HALBOUT** remercie le Conseil pour la qualité des échanges.

#### 4) VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2015

**M. HALBOUT** indique que la lettre de cadrage « Budget 2015 » est à disposition des membres du Conseil sur l'ENT.

**M. HALBOUT** rappelle que cette lettre a déjà été discutée lors de la précédente séance. Nonobstant, il souhaite appeler l'attention des conseillers sur la première partie de ce document - Préambule -, précisant que la Faculté demande aux tutelles, des moyens pour fonctionner.

Pour **M. HALBOUT**, ce dernier point est important car depuis la rentrée dernière, le nombre d'étudiants de la Faculté augmente : cela a un effet sur les dépenses d'heures d'enseignement !

**M. HALBOUT** indique qu'il est important de rappeler à la tutelle que la Faculté des Sciences n'est pas une composante dérogatoire et qu'à ce titre, elle ne procède à aucune sélection, qu'elle ne souhaite pas procéder à un quelconque tirage au sort et qu'elle accepte tous les étudiants dans les meilleures conditions.

**M. HALBOUT** explique qu'au-delà du seul cadrage qui, pour la Faculté des Sciences consiste à répartir le budget, les choix de la composante sont les suivants :

- amortir la baisse en fonctionnement ; la Faculté souhaite pouvoir continuer à bénéficier d'une ligne de fonctionnement conséquente et de ne pas être contrainte à une baisse au-delà des 5%,



- augmenter la ligne investissement, notamment pour les projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** rappelle que dans le cadre du précédent dialogue budgétaire, trois pistes majeures avaient été présentées :

- obtenir à nouveau de l'investissement pour les projets pédagogiques,
- obtenir la possibilité de répartir les crédits et limiter la baisse en fonctionnement,
- faire reconnaître les ressources propres à la hauteur de ce qu'elles représentent, c'est-à-dire ... importantes !

**M. HALBOUT** rappelle que les ressources propres de la Faculté n'augmentent pas mécaniquement grâce aux droits d'inscription : ce n'est pas parce que la Faculté inscrit plus d'étudiants qu'elle a plus de ressources car en parallèle de cette augmentation, le nombre d'étudiants boursiers augmente lui aussi. Globalement, les recettes sur cette ligne n'augmentent pas, ce sont d'autres recettes qui viennent de différents projets ANR, rentrées de Taxe d'Apprentissage, ...

Aux trois pistes principales, **M. HALBOUT** rappelle le quatrième point, relevé dans l'introduction : la Faculté doit avoir une dotation à la hauteur de ses propres besoins !

Aussi, **M. HALBOUT** explique que les chiffres indiqués dans cette lettre devraient être revus à la hausse.

**M. HALBOUT** précise que ce dernier point a fait l'objet d'âpres discussions lors du dialogue budgétaire avec la tutelle. Les chiffres présentés ce jour sont « à minima » et il espère voir la dotation globale augmentée.

**M. BOUBY** fait observer que la Faculté des Sciences de Montpellier n'a pas les moyens de fonctionner correctement. A titre d'exemple, il informe les membres du Conseil qu'il vient de recevoir à l'instant l'appel d'un collègue lui précisant qu'un groupe de TD a été ouvert avec 56 étudiants !

**M. BOUBY** demande comment un enseignant peut travailler correctement avec un tel effectif ?

**M. BOUBY** rappelle que SUD Education s'est battu contre le LMD qui est inhérent à toutes les difficultés actuellement rencontrées tant en termes de manque de salles que de manque d'enseignants. Trois ans après le passage aux RCE qui dicte aux universités de se « débrouiller » avec leur masse salariale, on voit les effets de cette mise en place : c'est une catastrophe !

**M. HALBOUT** répond qu'il est important de rappeler dans cette lettre de cadrage que la Faculté a des besoins et qu'il faut les lui donner.

**M. BOUBY** indique que dans tous les établissements, les enseignants commencent à crier au scandale car ils se retrouvent avec des TD et des TP qui comptent un trop grand nombre d'étudiants. Il est d'ailleurs demandé aux spécialistes en sécurité, le nombre d'étudiants qu'un enseignant peut légalement accepter ; ce « malheureux » constat rejoint pleinement la question budgétaire.

**M. HALBOUT** est d'accord avec les propos de **M. BOUBY**.

**Mme CISSE** ajoute que ce problème est observé tous les jours dans les salles de la Faculté ! Quotidiennement, des étudiants ne peuvent pas assister à leurs cours. Cela est inacceptable !

Pour **M. HALBOUT**, outre la ventilation qui est proposée, il rappelle qu'il est important de bien insister sur le Préambule de cette lettre de cadrage 2015.

**M. HALBOUT** propose le vote de la lettre de cadrage budgétaire 2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier :

**Votants : 36 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 36**

**M. HALBOUT** indique que la lettre de cadrage budgétaire 2015 de la Faculté des Sciences recueille un avis favorable unanime de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** espère que l'établissement entendra ce message fort émanant de la Faculté des Sciences de Montpellier !

**M. HALBOUT** revient sur les propos précédents de **M. BOUBY** relatifs aux subventions accordées pour certains événements qui concernent très peu d'étudiants dans certaines composantes : dans le cadre d'un budget contraint, il serait opportun de revoir les priorités.

**Mme JOAB** reproche qu'il ne soit pas proposé des moyens d'actions.

**M. HALBOUT** répond que ce n'est pas au Directeur de la Faculté des Sciences de proposer un quelconque moyen d'action. A cet effet, il rappelle le mouvement Sciences en Marche prendra son départ pour Paris ce dimanche 28 septembre depuis Montpellier.

#### 5) VOTE DES LETTRES DE CADRAGE DES CAMPAGNES D'EMPLOIS 2014-2015

**M. HALBOUT** précise qu'il a invité les Directeurs de CTE à intervenir sur ce point. Ils remercient les présents.

##### a- Campagne BIATSS 2015

**M. HALBOUT** indique que la campagne BIATSS n'est pas traitée par les CTE qui s'adressent principalement aux personnels dépendants de la Recherche.

**M. HALBOUT** rappelle que lors du Conseil précédent, l'assemblée a débattu du niveau de qualification des postes que la Faculté voulait ouvrir dans le cadre de la campagne d'emplois - cf. *Annexe 1* -.

**M. HALBOUT** rappelle que lors du précédent Conseil, le département Chimie avait été interrogé sur le niveau de qualification souhaité - catégorie B ou C - pour le poste supplémentaire demandé, sachant que s'il est ouvert en catégorie B, il faudra revoir la fiche de poste.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le département a répondu qu'il souhaitait accompagner son personnel dans une démarche de progression/promotion, mais que le poste correspondrait plutôt à un poste de catégorie C.

**M. HALBOUT** indique que des progressions par voie d'aptitude dans les départements, sont intervenues - 7 sur ces 4 dernières années -. Il est important de donner des possibilités de progression par voie de concours, d'où la proposition formulée aujourd'hui qui consiste à ouvrir un poste de catégorie B sur le master Energie. Etant donné que la personne se trouvera seule sur un poste gérant ce master très transversal, l'ouverture de ce poste de catégorie B est pleinement justifiée. De plus, il est indiqué sur la lettre de cadrage que si un personnel d'un autre département - surtout si celui-ci est déficitaire en cadre de catégorie B - venait à candidater et être lauréat de ce concours, il pourrait rester en poste dans son département d'origine si tel est son souhait.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que c'est au Directeur de la Faculté ainsi qu'aux élus des différents Conseils de faire entendre que l'ouverture de ces deux postes devrait être, pour l'établissement, une priorité !

**M. HALBOUT** espère que ces 2 postes - catégorie C au département Chimie et catégorie B au sein du master Energie -, seront conjointement ouverts aux concours, dans le cadre de redéploiements internes au sein de la Faculté et dans le cadre de la politique de l'université.

**M. HALBOUT** précise en même temps qu'elle demande des moyens supplémentaires, la Faculté sollicite la reconduction des moyens existants.

Pour **Mme HAMMAR**, l'ouverture d'un seul concours au sein de la plus importante composante de l'Université Montpellier 2 lui semble insuffisante !

**M. HALBOUT** répond qu'il s'agira pour cette année, de deux concours de catégorie B car un autre poste, suite à un départ à la retraite d'un personnel de catégorie B, sera aussi republié : cela demeure un signal fort dans le contexte qui est le nôtre !

**Mme DURAO-CABECA** note que deux concours ne suffiront pas compte tenu du nombre de personnes qui vont se présenter.



**M. HALBOUT** propose le vote du cadrage de la campagne d'emploi BIATS 2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 36 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 8

Défavorable : 0

Favorable : 28

**M. HALBOUT** indique que la lettre de cadrage de la campagne d'emploi BIATS 2015 recueille un avis favorable.

#### **b- Campagne Enseignants-Chercheurs et Enseignants 2015**

**M. HALBOUT** remercie **M. CHRISOCHOOS**, Directeur adjoint du CTE MIPS et **M. VIOUX**, Directeur du CTE Chimie pour leur présence.

**M. HALBOUT** rappelle que les autres représentants de CTE ne pourront malheureusement pas être présents.

**M. CHRISOCHOOS** se présente comme l'un des Directeurs adjoints de MIPS ; il est par ailleurs responsable du département Mécanique et Interactions au sein de Polytech.

**M. HALBOUT** énonce les priorités de cette campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants - *cf. annexe 2* -.

**M. HALBOUT** précise que concernant le CTE MIPS, il y a trois opérations conjointes avec les IUT de Béziers, Montpellier et Nîmes :

- Une première opération concerne l'Informatique. Il s'agit de la fin de l'opération de retour de deux collègues de l'IUT de Béziers, impliqués dans des formations de la Faculté des Sciences. L'échange a été initié il y a deux ans et un engagement avait été pris pour cette campagne d'emploi. Les deux collègues sont actuellement à mi-temps entre l'IUT et la Faculté. Il est donc proposé de régulariser cette situation. Toutefois, des précisions sont demandées par le département Informatique sur l'engagement à 100% de **M. PUECH**. Pour ce dernier, cela ne pose aucun problème ; le Directeur du département Informatique attendant en conséquence l'officialisation de cet engagement.

- une deuxième opération concerne une demande de l'IUT de Montpellier concernant l'ouverture d'un poste en 46.3 en Physique lors de la dernière campagne d'emplois : cette demande ne correspondait pas à une priorité de la Faculté mais concernait uniquement l'IUT de Montpellier. Pour des raisons de gestion interne à l'Institut, le Directeur a proposé que le collègue lauréat de ce concours soit affecté à la Faculté des Sciences. **M. HALBOUT** insiste auprès de l'auditoire sur le fait qu'« il ne s'agit ni d'une demande de la Faculté des Sciences, ni d'une demande du collègue lauréat ! ». Il est important maintenant que les engagements au niveau de l'IUT soient respectés, c'est-à-dire que ce poste rétrocedé ne soit pas « converti » en un poste pour autre discipline car la Faculté ne veut pas déséquilibrer le laboratoire concerné.

- la troisième opération concerne la réussite au concours d'un collègue qui était MCF au département EEA de la Faculté - thématique nano satellite en pleine extension -. Après un développement important, notamment au sein de l'IUT de Nîmes, des collègues de la Faculté des Sciences souhaitent développer la formation master dans cette thématique. Ce projet est fortement soutenu par la Région, l'Université et la communauté EEA. Ces projets ne pourront pas ce faire avec les deux seuls collègues restant dans le département après la promotion. Le collègue promu restant dans l'établissement, à l'IUT de Nîmes, du point de vue du laboratoire, il n'y a pas un besoin nouveau. En conséquence, les profils de postes demandés par ce dernier élargissent sur d'autres thématiques. La Faculté des Sciences se retrouve « déshabillée » car sur trois collègues qui travaillaient sur cette thématique, il n'en reste plus que deux. La demande que formule la composante à l'ensemble des IUT est de procéder à un échange : un des collègues reviendrait enseigner sur cette thématique au sein de la Faculté - qui est fortement déficitaire - en échange de la publication d'un poste sur les nouvelles thématiques pour les IUT. Il n'y a pas de refus constaté de la part des IUT, dont la seule demande, est que si le collègue venant à la Faculté est un PR, l'établissement renvoie un poste identique.

**M. IMBERT** fait observer qu'un certain nombre de postes affichés pour BE sont prioritaires et que ces derniers ont été mis à la discussion depuis un certain temps - exemple : Ecologie des interactions -. Ils sont censés être plus prioritaires que ce poste qui apparaît pour la première fois.

**M. HALBOUT** signale qu'une discussion était déjà intervenue sur ce poste lors de la précédente campagne d'emplois.

**M. IMBERT** indique qu'il y a des rumeurs qui circulent au sein du département BE laissant à penser que ce poste est ouvert en 46.4 ce qui signifie qu'il est destiné à quelqu'un venant du secteur privé !

**M. HALBOUT** invite **M. IMBERT** à relire la lettre de cadrage. Le poste n'y est pas demandé au titre du 46.4 et il n'est pas du ressort de la Faculté des Sciences de faire apparaître ce type de recrutement.

**M. IMBERT** pense au contraire qu'il est du rôle de la composante de faire en sorte que les modalités de recrutement de ses professeurs soient les plus justes et les plus égalitaires possibles !

**M. HALBOUT** précise que lors du prochain Conseil, l'assemblée débattera des fiches de postes.

**M. IMBERT** rappelle qu'il s'agit d'une rumeur et qu'il est important de savoir ce qu'il en est exactement. Il pense que si celui-ci est ouvert sur une base en 46.4, cela serait incompatible avec tout ce qui a été dit sur la promotion des enseignants, l'ouverture des concours, etc... Il faut donc être vigilant !

**M. HALBOUT** indique que ces remarques seront notées dans le procès-verbal. En outre, lors du débat sur le profil de ce poste, cet argument devra être entendu.

**M. HALBOUT** ajoute que le fait qu'il s'agisse d'une priorité du département sera relayé ; la position de **M. IMBERT** devra elle aussi être défendue. La politique de la Faculté a toujours été d'être transparente sur ses méthodes de recrutement. Ainsi, si l'on doit justifier d'un mode de recrutement particulier, il faut avoir de bonnes raisons. Pour le moment, il ne les a pas et c'est pour cela que ce poste n'est pas demandé en 46.4.

**M. HALBOUT** précise que le département BE a besoin de renfort ; il défend donc ce poste supplémentaire.

**M. HALBOUT** espère que **M. ROUSSET** sera présent au Conseil du 22 octobre prochain et qu'il pourra y avoir débat.

**M. HALBOUT** précise à **M. VIOUX** que pour la Chimie, la Faculté des Sciences est en phase d'attente puisqu'un poste de PR est gelé et qu'il sera remis à disposition en fonction des viviers de candidats. Il y a, en effet, un engagement de la composante de mettre à disposition de la communauté un poste de PR quand cette dernière fera émerger un besoin.

**M. VIOUX** indique les départs à la retraite de **M. FORESTIER**, de **M. POURCELLY** et de **M. LERE-PORTE** ; deux postes de PR sur ces trois départs sont demandés :

- un poste de PR 31 pour le remplacement de **M. FORESTIER** - sur le même périmètre pédagogique et scientifique - ,
- concernant le remplacement de **M. POURCELLY**, l'affichage souhaité par le CTE est en sections 31, 32, 33.

**M. HALBOUT** précise qu'effectivement cela a été souligné lors de la dernière Commission mixte.

**M. VIOUX** indique que **M. POURCELLY** assure un enseignement en section 31.

**M. VIOUX** atteste que le poste occupé par **M. LERE-PORTE** est un poste en section 32.

Concernant l'engagement de la Faculté des Sciences, **M. VIOUX** précise qu'il a souhaité que dès cette année, une réflexion soit engagée sur un profil potentiel. Cela a permis au département de réfléchir mais aussi au laboratoire et à l'institut de se positionner. La conclusion est celle d'un poste très ouvert en sections 31, 32, 33, fléché sur un recrutement extérieur. Des enseignants sont déjà potentiellement intéressés. **M. VIOUX** les invite à présenter pleinement leurs projets.

**M. HALBOUT** indique que comme pour l'ensemble des CTE, il a affiché une prospective permettant d'anticiper les futures campagnes d'emplois. A titre d'exemple, le CTE BS pour le département Bio MV avait eu la même réflexion pour un poste adossé au Labex. Cette démarche a permis à la Faculté de l'ouvrir lors de cette campagne d'emploi.

**M. HALBOUT** demande à **M. CHRISOCHOOS** s'il souhaite ajouter une remarque.

**M. CHRISOCHOOS** précise qu'il transmettra les informations, entendues ce jour en Conseil, au Directeur du CTE.

**M. HALBOUT** rappelle que :

- pour le département Informatique, la Faculté poursuit sa politique de renforcement,
- pour le département Mathématiques, deux reconductions sont affichées,

- pour le département EEA, un des deux profils sera ouvert sur les IUT de Nîmes ou de Montpellier s'il y a une mutation,
- pour le département Physique, il y a l'opération avec l'IUT de Montpellier,
- pour le département Mécanique, il n'y a pas de demande cette année.

**M. HALBOUT** indique qu'un deuxième vote lors du prochain Conseil interviendra sur les profils de poste. Il retient les demandes de précisions sur le poste en 46.4 et le profil de poste ouvert sur la maison de la Télédétention.

**M. HALBOUT** invite le Conseil à procéder au vote du cadrage de la campagne d'emploi Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. IMBERT** précise qu'il s'agit d'un document encore trop vague sur lequel il manque des précisions.

**M. HALBOUT** procède au vote.

**Votants : 35 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 6

Favorable : 29

La lettre de cadrage de la campagne d'emploi Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2015 recueille un avis favorable.

## 6) POINT SUR LE RÉFÉRENTIEL STAGES ET PROJETS

**M. HALBOUT** indique que **M. THALER**, lors du dernier Bureau, a présenté un point sur la lettre de cadrage reprenant les éléments de du Référentiel précédent.

**M. THALER** procède à la présentation de la politique d'heures de suivi de projets et de stages - *cf. annexe 3* -.

**M. THALER** explique que l'augmentation entre 2010-2011 et 2011-2012 est due à la volonté de renforcer l'accompagnement, que ce soit pour les projets tuteurés ou pour les stages. Le fait que cette évolution ait doublée est normal, dans le sens où cela était souhaité. Depuis, le nombre total d'heures et de stages se situe autour de 10 000 heures. Ce volume est à reporter sur la masse salariale globale de la Faculté des Sciences. Ces heures représentent entre 8 et 9% de la masse salariale. Il s'agit majoritairement d'heures réalisées par des enseignants de la Faculté ; les vacataires ne représentant que 5 % de ce volume.

**M. THALER** explique pourquoi les suivis de projets et de stages ont coûté 1 000 heures de plus que l'an dernier : ce qui coûte le plus, c'est lorsqu'est attribué un nombre d'heures de suivi par étudiant supérieur à ce que la dotation a prévu. Cela touche essentiellement les UE à projet, avec une réalisation technique, alors même que les stages coûtent bien moins chers que le H/E classique d'une UE standard.

**M. THALER** précise que dans le suivi de stage, il est prévu des heures d'accompagnement pédagogique pour la recherche des stages. Le souhait est que dans la prochaine habilitation, il n'y ait pas, de manière séparée, des UE « Préparation de stage ». Cette année, il ne resterait plus que deux UE « Préparation de stage » distinctes du stage.

**M. THALER** fait part de la dotation en heures de suivi pour les stages de courte durée et dont le nombre d'Ects est inférieur ou égal à 10. Actuellement, il n'y a que deux heures de suivi par étudiant pour ces unités de stages. Il y a un grand nombre de remontées de la part de collègues, qui ont noté que même si le stage est court et qu'il ne pèse pas beaucoup dans le parcours, il peut générer un travail d'accompagnement assez conséquent. Le problème est que la Faculté a un grand nombre de ces UE « Stage court » avec des Ects « faibles ». Le fait de rajouter une heure de SPS ferait très effectivement augmenter les coûts.

**M. THALER** ajoute que la Direction n'est pas « sourde » concernant les problèmes rencontrés mais elle ne dispose pas de marge de manœuvre pour augmenter ce volume. A cet effet, un dialogue sur la diminution du nombre de SPS sur les unités de projet en Licence 3 est intervenu : c'est là que se trouvent les coûts les plus élevés. La discussion a fait remonter que cette priorité qui a été défendue il y a quatre ans, restait pleinement d'actualité.

En conclusion, **M. THALER** explique qu'il propose de ne pas faire évoluer notablement le cadrage global. Par contre, il a des marges de manœuvre et l'idée serait de mieux piloter la mise en œuvre du dispositif. Il est demandé aux départements de susciter la discussion avec les responsables des UE de SPS sur la mise en œuvre concrète d'un quota :

- pour prendre en compte en L2 et L3 le fait que certains étudiants sont inscrits mais ne sont pas présents. Il a été constaté que sur certaines UE, la consommation du nombre de SPS était liée au nombre d'inscriptions pédagogiques qui ne correspond pas réellement au nombre d'étudiants présents. L'idée est de ne pas comptabiliser en SPS les étudiants dits « fantômes »,
- pour éviter qu'il y ait une dérive du système dans le sens où des enseignants se spécialiseraient trop sur ce type d'enseignement, c'est-à-dire qu'un enseignant gère à lui tout seul une unité de projet et encadre trente projets qui font 6 HTD, ce qui correspondrait à sa charge d'enseignement annuelle.

Pour **M. HALBOUT**, cela dénaturerait les UE de projet.

**M. THALER** ajoute que les UE sont très ciblées et cela amène les étudiants vers une spécialisation mais nécessite aussi un encadrement très spécifique.

**M. THALER** indique qu'à partir de l'année prochaine, il souhaite que les UE de suivi de projet et de stage - via la déclaration dans Sensei - soient directement instruites par la Direction de la Faculté des Sciences. Ainsi, ce ne serait plus les enseignants, responsables de ces UE et des départements qui inscriraient dans Sensei ces UE de SPS, mais la Direction afin qu'il y ait une meilleure prévisibilité de cette déclaration : il a pu être constaté des UE de suivi de projet déclarées par des enseignants, sans les avoir initialement reconnues comme telles.

**M. HALBOUT** rappelle que lors d'un dernier Conseil, des élus avaient sollicité des informations sur l'évolution de la rémunération et sa prise en compte. En 2012-2013, une demande de restriction de la part de l'UM2 est intervenue ce qui a demandé à la Faculté, de revenir sur la hausse significative de l'année précédente, et ce, dans un contexte où le nombre d'étudiants est à la hausse.

**M. MANCHERON** ne pense pas que cela soit dû à une évolution de la pratique pédagogique mais plus, à une visibilité beaucoup plus importante.

**M. THALER** précise qu'à l'époque, la Faculté voulait valoriser quelque chose qui existait.

**M. PECOUL** demande comment il est possible de ventiler pour 2013-2014, ces activités de recherche, de suivi et d'évaluation du stage. Il craint que la recherche du stage soit la portion congrue alors qu'il y a énormément d'erreurs à ne pas commettre dans ce domaine et qu'il est indispensable que les étudiants soient pleinement préparés à cette démarche.

**M. THALER** explique que l'identification de ces étapes avait été définie à partir d'une discussion avec l'ensemble des responsables d'UE de stage. Dans cette phase de préparation de stage découlent chronologiquement :

- une clarification des intentions des étudiants en matière de professionnalisation : quelle est votre orientation, votre projet professionnel selon les formations ? Il y a donc un échange individuel avec le tuteur pédagogique.
- un minimum de conseils dans les outils de recherche de stage, à travers un travail sur la notion de CV et de lettre de motivation.

**M. THALER** constate aujourd'hui que les enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences sont « parfaits » en la matière alors que la recherche active de stage est un gros consommateur de temps ! Il y a, à cet effet, une démarche de la part de certains responsables d'UE pour aller vers les laboratoires, les entreprises et pour clarifier des demandes de stage.

La préoccupation de **M. PECOUL** est de savoir si chaque étudiant concerné est préparé à cette démarche. En tant qu'homme issu des entreprises, il a vu des demandes, des CV et des lettres de motivation totalement incongrus !

**M. HALBOUT** explique que la Faculté essaie de sensibiliser les étudiants dès leur première année dans le cadre du PPE. Une des étapes de celui-ci est que les étudiants apprennent à rédiger une lettre de motivation.

**M. PECOUL** formule une proposition : « serait-il possible de rédiger une petite brochure qui serait mise à la disposition de tous les étudiants et qui leur résumerait un certain nombre de choses ? »

**M. THALER** remercie **M. PECOUL** pour cette suggestion et indique qu'avec **M. TUGAUT-BRIGARDIS**, Responsable du service Relations Entreprises et **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif, un guide du stage disponible de manière dématérialisée sur le site web de la Faculté et en version papier auprès du service, a été rédigé.

**M. MANCHERON** revient sur les UE SPS. Il ne comprend pas pourquoi la Direction de la Faculté s'occuperait de la gestion des SPS sur Sensei.

**M. HALBOUT** précise que ce n'est pas le département qui déclare si une UE est une UE de stage ou pas ; la Direction notifie aux départements les UE identifiées stages. De plus, elle tient à éviter une spécialisation de certains enseignants.

**M. MANCHERON** est favorable au principe. Par contre dans la pratique, cela risque d'être un travail considérable pour la personne qui va gérer cela au nom de la Direction.

**M. HALBOUT** le reprend en précisant que la ventilation sera suivie au niveau du département d'enseignement.

**M. MANCHERON** pense que ce sont les UE de stage qui nécessitent le plus de réajustement en fin d'année.

**M. HALBOUT** note que non seulement il faut réajuster en fonction du nombre d'étudiants inscrits mais aussi du nombre d'étudiants suivis. Il est important qu'il y ait une discussion au niveau du département car il peut y avoir des abus.

**M. MANCHERON** indique que pour le Master Biologie Santé, cohabilité avec l'Université Montpellier 1, une question se pose : par exemple, au niveau de l'UM1, les stages longs de six mois - en plus d'être une note éliminatoire - correspondent à un tiers des Ects de l'année pour le Master 2, alors que dans la pratique au niveau de la Faculté des Sciences cela correspond au minimum à 2,5 Ects et peut aller jusqu'à 30. Il faudra donc revoir pour le LMD4 ces modalités de stages longs.

**M. THALER** indique qu'il faut privilégier une solution technique.

**M. HALBOUT** ajoute que dans le cadre de la fusion UM1/UM2, il faudra que toutes les composantes s'harmonisent sur la prise en compte des stages.

**M. HALBOUT** note qu'il n'y a pas eu de proposition de changement sur ce cadrage. Néanmoins, toutes les remarques seront prises en compte dans la réflexion sur le LMD4.

**M. MANCHERON** a une question par rapport à la mise en place pratique pour fixer le nombre d'heures SPS pour les UE de stage : « Est-ce que les départements doivent se baser sur le document présenté qui dit que tant de SPS est ventilé en tant d'heures ? »

**M. HALBOUT** lui répond que la proposition de répartition est une aide à la décision. Le cadrage n'a pas à être modifié.

**M. MANCHERON** souhaite poser deux questions relatives à l'application Pstage :

- le tuteur de stage doit être fixé dès la création de la convention. En général, il s'agit du responsable de l'UE qui ensuite délègue à un collègue qui doit gérer le stage avec l'étudiant. Sur la convention, faut-il faire apparaître le nom du responsable d'UE ou est-ce le nom du rapporteur qui est connu a posteriori ?

- Pour la validation de la convention, est-ce qu'il faut valider à partir du moment où l'étudiant a signé sa convention ou seulement auprès que tous les signataires l'aient validée ?

**M. THALER** lui répond : la validation du stage est une étape indispensable dans le sens où c'est elle qui déclenche la possibilité d'imprimer la convention ; il ne peut donc pas y avoir de signature avant la validation pédagogique.

**M. THALER** revient ensuite à la première question. Pour qu'une convention de stage soit valide, elle n'a besoin que de trois signatures :

- de l'établissement,
- du représentant de la structure d'accueil,
- de l'étudiant.

Les deux autres signatures, qui sont prévues sur la convention, sont celles des tuteurs d'enseignement et de l'entreprise. Elles sont facultatives et peuvent être complétées ultérieurement.

**M. MANCHERON** indique qu'a priori, la bonne procédure dans Pstage consiste à valider la convention de stage une fois que tout est signé. Il y aurait eu des cas où des étudiants après avoir la validation de Pstage, auraient pu modifier le PDF.

**M. THALER** précise que cela n'est pas possible : dès qu'une convention est validée, il est impossible de la modifier dans l'application. Toutes les conventions de stages modifiées à la main doivent dès lors être refusées.

**M. MANCHERON** ajoute que le service Relations Entreprises de la Faculté préconise instamment le fait de ne pas valider de convention mais de l'imprimer et de la faire signer avant de l'avoir validée.

**M. TUGAUT-BRIGARDIS** répond que ce n'est techniquement pas possible car c'est la validation qui fait que la convention est imprimable.

**M. HALBOUT** ajoute que dans ce cas, il pourrait s'agir d'un cas de fraude !

**M. THALER** confirme qu'il s'agit d'un cas grave ! Il propose de demander au service Relations Entreprises qui est la personne qui reçoit la convention de stage signée pour la soumettre à la Direction. Les deux versions seront comparées et en cas de fraude, il y aura des sanctions !

**M. HALBOUT** remercie le Conseil pour ce débat.

## 7) VOTE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COMIDER

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la convention avec l'association Comider a été signée mardi 16 septembre dernier. Ce nouveau partenariat s'effectue à 2 niveaux que sont, l'aide à l'insertion et l'aide à la réussite en Licence.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. LEMOIGNO** qui explique que cette opération a débuté début septembre. Les ateliers sont appelés « Atelier de la Réussite » ; 2 créneaux horaires sont mis en place : le mardi de 18h30 à 20h et le samedi matin de 9h30 à 12h30.

**M. LEMOIGNO** présente le dispositif relatif à ces ateliers :

- mardi 9 septembre, 74 étudiants étaient présents,
- samedi 13 septembre, 40 étudiants se sont présentés,
- mardi 16 septembre, 52 étudiants étaient présents,
- samedi 20 septembre, 30 étudiants se sont présentés.

**M. LEMOIGNO** observe que des étudiants qui se sont « ajoutés » alors même que d'autres ne sont pas revenus. Il a contacté une trentaine d'étudiants pour en connaître la raison. Huit ont répondu que c'était une absence exceptionnelle et qu'ils comptaient revenir ; d'autres ont argué de problèmes de disponibilité. Tous ont trouvé cette initiative intéressante car elle répondait à une demande d'étudiants inscrits en Licence 1 l'année dernière.

**M. LEMOIGNO** pense que les étudiants créent avec les personnes du Comider des rapports qu'ils ne peuvent pas établir avec des enseignants : cela est à ses yeux très positif !

Concernant les tests de positionnement, **M. LEMOIGNO** indique que les enseignants - avec qui il a pu s'en entretenir - sentent une vraie prise de conscience de la part des étudiants. Le fait qu'ils soient venus plus massivement en est le signe. C'est aussi peut être dû au fait que cette année, le test de positionnement a été réalisé de manière massive car, près de 700 étudiants l'ont passé alors que l'année précédente, les tests étaient moins étendus. Les étudiants ont besoin d'être aidés, à nous de ne pas les décevoir ! Pour cela, il faut pleinement assurer le suivi de cette opération. L'opération Rebondir, qui a été créée il y a deux ans, intervient en parallèle. Des étudiants se sont déjà réorientés grâce à cette initiative. Tout cela commence à foisonner, à s'étendre !

**M. LEMOIGNO** précise que les enseignants sont informés de ces opérations : petit à petit, le dispositif se met en place et ce n'est qu'un début. Il espère que cela perdure et se consolide avec le semestre de remédiation dont la mise en œuvre se fera durant la seconde période de l'année universitaire.

**M. HALBOUT** fait part des statistiques transmises par **M. LEMOIGNO** concernant le type de population qui participe à ces ateliers.

**M. LEMOIGNO** présente le rapport du test de positionnement - cf. *annexe 4* -.

**M. LEMOIGNO** souhaite revenir sur un problème afin que la Direction prenne une initiative : l'organisation SI des tests. Il rappelle que l'an dernier, la Faculté avait organisé ses tests de façon numérique sur la plateforme MOODLE gérée par la DSI. Lors du premier test, la plateforme avait crashé, bien que le Responsable de la DSI ait envoyé un mail précisant qu'il n'y aurait aucun problème et qu'à partir de juillet, les tests pourraient se dérouler normalement ! Néanmoins, cette année, la Faculté s'est « méfiée » et a pris l'initiative d'un « plan B » : dupliquer les données sur les serveurs d'Unisciel. Le premier jour, les tests ne passaient pas ; le problème venant de



l'ENT, c'est-à-dire que la source interne n'était pas capable de permettre aux 200 étudiants de la Faculté de visualiser leurs mails et d'accéder à leur espace numérique de travail.

**M. LEMOIGNO** veut bien qu'on lui dise que l'UM2 n'a pas les moyens de créer une architecture qui soit assez suffisante pour accepter de tels tests ; toutefois, il faut que cela soit dit clairement ! La Faculté des Sciences devra alors prendre des dispositions pour louer des serveurs et mettre à disposition ses propres personnels !

**M. LEMOIGNO** a du mal à comprendre que la DSI prétende que le SIF ne soit pas compétent, alors qu'il a été capable de trouver le chemin pour que les étudiants aillent jusqu'à Compiègne ! On nous informe qu'il y a des problèmes d'infrastructures et que cela ira mieux lorsqu'il y aura la NUM, mais cela a « planté » durant ces deux dernières années. Des tests ont été réalisés à la demande de la DSI, **M. LEMOIGNO** n'a eu aucune réponse et il a le sentiment d'être « baladé ». Globalement, l'UM2 n'est pas capable de gérer 50 ou 60 connexions à la fois, aussi les autres projets tels que la Fontaine numérique risquent de ne pas fonctionner correctement !

**M. LEMOIGNO** aimerait avoir, par l'intermédiaire de la Direction de la Faculté, des réponses claires de la part de la DSI : « Est-ce que cette dernière est capable ou non de faire des choses correctement ? ». La première image des étudiants qui sortent du lycée et qui arrivent à la Faculté, est de pouvoir accéder à des salles le premier jour de rentrée mais ... cela ne fonctionne pas !

**M. HALBOUT** souhaite adresser un message aux conseillers : on ne peut pas reprocher à la Faculté des Sciences de ne pas avoir joué le jeu de l'Université Montpellier 2 dans le schéma des SI !

**M. HALBOUT** se demande si les choses iront mieux dans le cadre de la fusion ... cela ne peut pas être pire qu'aujourd'hui !

**Mme TERKI** souhaite féliciter **M. LEMOIGNO** et toute son équipe pour le travail réalisé. En 1998, elle avait élaboré un questionnaire destiné aux élèves issus du secondaire sur le minimum requis et leurs connaissances par rapport à ce que les enseignants de la Faculté attendaient pour leurs enseignements. Les populations de DEUG A et DEUG B de la Faculté des Sciences, les IUT de Béziers, Montpellier - Sète et Nîmes ainsi que les classes préparatoires du lycée Joffre avaient été interrogés. Les résultats de cette analyse, qui était moins pointue que celle présentée par **M. LEMOIGNO** - les tests se faisant en version papier et non numérique - étaient que les étudiants qui réussissaient le mieux étaient :

- les étudiants des IUT et les étudiants qui avaient des mentions au bac,
- les étudiants qui étaient inscrits en DEUG B

**Mme TERKI** précise que l'Université n'avait pas les moyens de poursuivre ces questionnaires et l'idée a été de travailler avec les réseaux du secondaire.

**M. TERKI** pense qu'avec toute la volonté possible et imaginable, il ne sera pas possible d'améliorer ce que **M. LEMOIGNO** a mis en place cette année ! Il serait peut être possible de minimiser les étapes mais pas plus.

**M. HALBOUT** entend les remarques de **Mme TERKI** mais il n'est pas entièrement d'accord car il y a de nouveaux publics qui viennent à la Faculté alors qu'ils ne s'y inscrivaient pas avant ; il y donc une évolution.

**M. HALBOUT** note que les classes préparatoires continuent à travailler de la même manière qu'avant : les lycéens savent des choses qu'avant nous ne savions pas et réciproquement. Les formations sont différentes et les publics de la Faculté des Sciences sont très hétérogènes.

**M. HALBOUT** retient que la Faculté possède en son sein des étudiants qui sont meilleurs que ceux s'inscrivant en PEIP. Pourtant, on y trouve aussi un public qui s'y inscrit et qui n'a pas le niveau adapté : il faut par conséquent leur fournir ces outils de remédiation.

**Mme TERKI** précise qu'elle n'a pas dit qu'il fallait niveler le niveau par le bas !

**M. IMBERT** pense que cela cache une partie de « notre incompétence ». Le travail de **M. LEMOIGNO** montre que la Faculté manque de moyens pour travailler efficacement ne serait-ce qu'au vu du nombre d'étudiants qui augmente sans cesse

**M. HALBOUT** rejoint les propos de **M. IMBERT**.

**Mme FICHARD-CARROLL** demande s'il y a eu une communication auprès des étudiants en situation de handicap.

**M. LEMOIGNO** lui confirme que cela a été fait et donne l'exemple d'une étudiante en fauteuil qui lui a demandé si elle pouvait accéder aux ateliers.

**M. PECOUL** prend la parole et confirme l'implication très forte des collègues dans cette opération.

Pourtant, **M. PECOUL** craint que pour des raisons psychologiques, les étudiants qui s'inscrivent à ces formations soient déjà à moitié sauvés alors même que ceux qui en ont le plus besoin, n'y soient pas.

**M. PECOUL** précise que les enseignants avec qui il a parlé sont demandeurs d'un outil de mesure de leur engagement ! Il faut donc réfléchir à comment mesurer l'efficience de ces ateliers.

**M. LEMOIGNO** lui répond que cela est prévu au travers d'un suivi statistique - des tests vont être à nouveau mis en place ainsi qu'un suivi individualisé - des résultats des partiels de janvier prochain.

**M. PECOUL** ajoute que cela devra aussi être complété par des témoignages.

**M. LEMOIGNO** répond que certes, le ressenti est important, mais il y a aussi la réalité des notes. Le test qui sera réalisé à la fin des ateliers permettra de mesurer la progression.

**M. LEMOIGNO** rappelle qu'il s'agit d'une initiative qui démarre à peine, néanmoins, il espère que celle-ci dure au moins trois ans pour savoir si cela marche véritablement ou non.

**Mme DURAO-CABECA** remercie **M. LEMOIGNO** et **M. PECOUL** pour leur exposé avec lequel elle est en total accord.

**M. HALBOUT** invite les conseillers à effectuer personnellement les tests qui se trouvent sur l'ENT.

**M. HALBOUT** retient les remarques de **Mme TERKI** et pense qu'il faudrait constituer un groupe de travail pour avoir un retour sur l'évolution des programmes. Il propose à **Mme TERKI** de se charger de cette mission. Même si ce n'est pas la cause principale de l'hétérogénéité de la population estudiantine de la Faculté, il est important de mener cette réflexion.

**Mme TERKI** accepte cette mission mais souhaite corriger le fait qu'elle ait dit que le niveau des étudiants était plus bas. Elle voulait dire que ce qui leur était enseigné est différent et que le socle de connaissances de base avait diminué, avec la diminution de 1h30 de cours hebdomadaires depuis la Seconde. Les étudiants n'ont pas les outils suffisants car on ne les leur enseigne malheureusement pas !

En l'absence de remarque complémentaire de la part du Conseil, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.



#### 8) POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION MASTER LMD4

**M. HALBOUT** indique que ce point est reporté au Conseil du 22 octobre 2014 ; toutefois, les documents sont disponibles sur l'ENT.

**M. HALBOUT** ajoute qu'il a bien noté que des données sont à préciser - des erreurs de calcul au niveau de la Chimie ayant été constatées -.

#### 9) DIRECTEURS ADJOINTS : RÉORGANISATION DES MISSIONS ET ÉLECTION

**M. HALBOUT** invite **M. HOFFMANN** à le rejoindre.

**M. HALBOUT** explique que la Direction a mené une réflexion sur l'évolution de l'équipe de Direction.

**M. HALBOUT** rappelle aux membres du Conseil que **M. NOBILI** a deux casquettes :

- lien avec la Recherche,
- Coordination avec les Masters.

**M. HALBOUT** propose au Conseil de se positionner sur l'évolution de ces missions ; démarche devant permettre de les différencier.

**M. HALBOUT** indique que **M. NOBILI** accepte la mission de se concentrer sur la partie « Lien avec la Recherche » - devant notamment lui permettre d'œuvrer avec les CTE et de travailler sur la prospective de la Faculté -.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que le Conseil ait un compte rendu régulier de ce qu'il se passe en CTE, c'est pourquoi cette mission a été entièrement attribuée à **M. NOBILI**.

**M. HALBOUT** remercie **M. HOFFMANN** qui a accepté de prendre en charge la partie « Coordination des Masters ».

**M. HALBOUT** invite **M. HOFFMANN** à se présenter.

**M. HOFFMANN** indique qu'il était jusqu'à présent en charge de l'interface APOGEE avec la DSI et la DE, sur des outils mis en place - E-candidat et ROF -.

Parallèlement, **M. HOFFMANN** précise qu'il s'était associé à **Mme DEGOLS** pour opérer la collecte des MCC au niveau de la Licence.

Concernant les Masters, **M. HOFFMANN** indique qu'il espère pouvoir utiliser pleinement ses connaissances et ses contacts noués avec les instances et services de l'Université Montpellier 2, durant ces deux dernières années. Il entend prendre pleinement connaissance des différents dossiers relatifs aux Masters et souhaite à cet effet, reprendre contact avec les départements pour « comprendre » les difficultés que rencontrent les responsables de mention. Néanmoins, il est important que ces derniers comprennent le fonctionnement et intègrent les contraintes du service Master de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** précise qu'il sera l'interface entre les responsables de mention et les services, en concertation avec le Responsable administratif, **M. GUEVELLOU** et son adjointe, **Mme BLANCHARD** en charge de l'offre de formation.

**M. HALBOUT** profite de cette présentation pour informer les membres du Conseil que l'état de santé de la Directrice adjointe aux Ressources Humaines s'améliore. Eu égard à l'absence de **Mme OLIVIERI**, il rappelle que ses prérogatives relèvent actuellement du Directeur de la Faculté.

A cet effet, **M. HALBOUT** indique qu'il représente la Faculté des Sciences au sein des instances de gestion des personnels.

En l'absence de remarque de la part du Conseil, **M. HALBOUT** propose de passer au vote de de la nouvelle organisation de la Direction de Faculté des Sciences et à la nomination de **M. HOFFMANN** en qualité de Directeur adjoint Coordination des Masters.

**Votants : 35 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 35**

**M. HALBOUT** indique que la nomination de **M. HOFFMANN** en qualité de Directeur adjoint recueille un avis favorable unanime et que le Conseil valide la nouvelle organisation politique de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** précise qu'il est dorénavant nécessaire de remplacer **M. HOFFMANN** dans ses activités de Chargé de mission.

**M. HOFFMANN** indique que les choses sont « lancées » avec de **M. GUEVELLOU**, **Mmes BLANCHARD** et **DEGOLS**. Cependant, il assurera le relais. Il espère avoir de nouvelles propositions rapidement et il donnera à son successeur toutes les informations qu'il a en sa possession.

**M. HALBOUT** reprend la parole en rappelant que la Faculté des Sciences est dorénavant une composante de l'Université de Montpellier. Pourtant, le décret nouvellement paru n'a pas complètement suivi ce qui avait été demandé, à savoir qu'il demeure une interrogation sur le positionnement des composantes. La proposition, votée en Conseil d'administration faisait la différence entre les composantes de formation, qui demeuraient, et les services communs et généraux qui sont « créés ». Maintenant cette différenciation n'apparaît plus.

Dans le corpus du décret, **M. HALBOUT** indique qu'il est précisé que les mandats des différents Conseils et des différentes Directions sont prolongés jusqu'à renouvellement.

**M. HALBOUT** illustre son propos et prend l'exemple de l'Université de Bordeaux dont le Président a souhaité organiser de nouvelles élections pour toutes les composantes. A priori, l'engagement pris par les deux Présidents des Universités UM1 et UM2 est de prolonger les Conseils jusqu'à la fin de leur mandat.

Aussi, **M. HALBOUT** expose les diverses possibilités qui s'offrent à la Faculté des Sciences de Montpellier et insiste auprès de l'auditoire sur le fait qu'il faudra effectuer un choix :

- soit la Faculté anticipe le renouvellement sachant que le mandat du Directeur s'achève au printemps prochain - mars 2015 - ,
- soit la Faculté attend le positionnement de la future présidence.

**M. HALBOUT** souhaite éviter une période de vacance de la Direction pendant la période de la mise en place de l'Université de Montpellier.

**Mme CISSE** indique que si elle a bien compris, le décret de création est « flou » et donc le futur Président pourra, s'il le souhaite, en janvier prochain, organiser de nouvelles élections.

**M. HALBOUT** précise que toutes les composantes de l'UM1 et de l'UM2 ont renouvelé leur Conseil durant ces derniers mois. Il espère donc ne pas devoir renouveler ce Conseil. Il faudra attendre l'élection du nouveau Président, la constitution de son équipe et des Conseils centraux, pour connaître la décision.

**Mme CISSE** pense que c'est au Conseil de la Faculté de Montpellier de décider.

**M. HALBOUT** ajoute que c'est pour cela qu'il souhaite ouvrir, aujourd'hui même, le débat ! Pour la Faculté, il y a plusieurs possibilités sur le renouvellement du Directeur : soit le Conseil s'interroge immédiatement et le renouvellement du Directeur se fait en décembre prochain, soit le Conseil indique qu'il veut rester dans sa configuration actuelle et attendre la création et la stabilisation de la nouvelle université : le renouvellement du Directeur interviendrait dès lors autour de mai 2015.

**M. HALBOUT** rappelle que le décret maintient le Directeur et le Conseil de la Faculté des Sciences jusqu'à ce qu'il y ait de nouvelles élections.

**Mme CISSE** s'inquiète sur le fait que si les élections du Directeur sont organisées en décembre, il est possible que de nouvelles soient demandées en janvier.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il s'agit effectivement d'une possibilité.

**Mme ROLLAND** pense qu'il faut consulter la future présidence.

**M. HALBOUT** et **M. IMBERT** lui répondent que le futur Président n'est pas encore élu !

**Mme ROLLAND** propose alors d'attendre.

**Mme IMBERT** précise que cela dépend non seulement de la future présidence mais aussi du Conseil d'administration et des autres Conseils constitués.

**M. HALBOUT** rappelle que les élections sont toujours « pleines de surprises » !

**M. HALBOUT** précise qu'il a demandé à **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif de la Faculté « de se tenir prêt » et donc d'anticiper le fait que des élections, pour la Faculté des Sciences, puissent intervenir en décembre prochain.

**M. IMBERT** note que si la future présidence désire dissoudre les Conseils des composantes, il serait plus opportun d'attendre que cette nouvelle Direction s'installe.

**M. HALBOUT** fait observer qu'il lui semblait indispensable d'informer le Conseil de la Faculté ce jour. Il rappelle par ailleurs que les Directeurs adjoints « s'éteignent » avec le Directeur qui, si le Conseil est de cet avis, ne s'éteindra pas avant mai-juin 2015 !

Personnellement, **M. HALBOUT** rappelle à l'assemblée qu'il aimerait rester dans cette configuration. Il propose donc d'attendre la mise en place de la prochaine présidence.

#### 10) QUESTIONS DIVERSES

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. IMBERT**.

**M. IMBERT** est étonné que l'Université Montpellier 2 et/ou la Faculté des Sciences n'aient pas communiqué sur le classement qui a été proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et repris dans un article du journal « Le Monde » daté du 19 septembre 2014, montrant que l'UM2 est « mauvaise » car elle se situe 72<sup>ème</sup> en termes de plus-value des étudiants en Licence. Cet article démontre en outre que l'Université Montpellier 1 est elle aussi « mauvaise » et que l'université la plus performante localement est Montpellier 3 !

**M. IMBERT** note que les universités qui sont classées dans le top de ce classement sont des petits établissements qui ont comme particularité de ne pas trop jouer le jeu de la pluridisciplinarité dans le sens où ils font l'inverse de ce qui est imposé à notre établissement ! Ces universités ont un taux d'encadrement beaucoup plus important que celui de l'Université Montpellier 2.

**M. IMBERT** conclut qu'il y a techniquement un problème de moyens mais aussi un problème de méthode. Il continue à dire qu'en ne discutant que de moyens, on cache une partie de « notre incompetence » : si les étudiants ne réussissent pas, c'est aussi parce que le pilote s'est trompé !

**M. HALBOUT** partage cette analyse. Il rappelle sa réticence sur les formations très généralistes pour les premières années car cela dissuade les étudiants très motivés qui veulent venir à la Faculté. Néanmoins, ce sentiment n'est pas unanimement partagé par toute la communauté.

**M. HALBOUT** est persuadé que l'établissement perd son âme quand il est trop généraliste !

**M. HALBOUT** répond à la question « Pourquoi ces petites universités concentrent plus leur encadrement sur la Licence ? » Ces établissements sont globalement moins bien encadrés que les grands ! Le seul problème est que la Faculté n'a pas les moyens de faire ce qui lui est demandé. De plus, ces petites universités n'ont pas ou peu de Masters. Or, en termes de taux d'encadrement, pour être compétitif, il faut être « très bien encadré » pour les Masters. Les Chiffres qui seront présentés au Conseil du 22 octobre prochain montrent que la Faculté a des H/E qui varient entre 30 et 40. Ces chiffres sont assez comparables en ordre de grandeurs aux chiffres de taux d'encadrement de Polytech. En taux d'encadrement Licences, la Faculté est sur une moyenne de 15, à mettre en comparaison avec ce qui se pratique dans les IUT dont le taux tourne autour des 38.

**M. HALBOUT** conclut que la Faculté encadre mieux ses Masters que ses Licences ; la Faculté ayant fait le choix de ne pas se désengager de ses Masters.

**M. IMBERT** précise que sur le sujet d'encadrement des Licences, le taux des premières années n'est pas pertinent car il faut voir quels sont les enseignants qu'il y a en face des étudiants ! Le taux d'encadrement est assuré par des vacataires et des nouveaux enseignants non formés, ce qui contribue en grande partie à l'échec des étudiants de L1 !

**M. HALBOUT** rappelle que ce débat avait eu lieu dans des conseils précédents avec **M. GUIEU** et **M. LEMOIGNO** concernant le soutien : durant ceux-ci, il avait été rappelé qu'il ne fallait pas déléguer les enseignements de première année à des enseignants extérieurs vacataires.

**M. IMBERT** rappelle que ce débat est ouvert depuis 2001 et il n'a pas changé ! Des enseignants titulaires continuent à fuir les premières années !

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit d'une certaine communauté pédagogique et qu'il faut effectivement lutter contre cette pratique. Dans la plupart des disciplines, les enseignants titulaires ne fuient pas les premières années.

**M. IMBERT** espère que l'Université Montpellier 2 communiquera sur l'article du journal « Le Monde ».

Pour conclure cette séance, **M. HALBOUT** rappelle que la Newline du Conseil sera communiquée en fin de semaine.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour leur participation active !

La **2ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h20**.

**Le Président de séance**

**Gilles HALBOUT**

**Le Secrétaire de séance**

**Gilles GUEVELLOU**

**La Secrétaire adjointe de séance**

**Sandra GAUCERAND**